



Police Municipale - Parc de  
l'Orgeoise Coublevie (38500)

**Rapport n°PV202500018**

du 25/08/2025 à 14:39

**Objet :**  
Rapport de Constatation

**Pièces jointes :**  
ancienne classe  
ancienne classe  
ancien bureau de la  
directrice  
ancienne classe

République Française

# Rapport de Constatation

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois d'août,

Nous soussignés, Brigadier Chef Principal Lydie TERRAT,  
Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de  
Coublevie. En fonction à la Police Municipale de Coublevie. Agissant en tenue d'uniforme  
munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres  
reçus de notre hiérarchie.

Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale,  
Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Rapportons les faits suivants :

Le vingt-cinq août deux mille vingt-cinq, à quatorze heures trente minutes, nous nous  
rendons sur le site de "l'école du Bérard", rue du 11 novembre 1918 38500 COUBLEVIE  
avec le responsable des bâtiments, monsieur NORAZ, de la commune de Coublevie afin  
que ce dernier nous donne l'accès.  
Constatons que la totalité des 6 classes, la salle périscolaire et le bureau de la directrice  
ont été vidés de tout les meubles et matériels scolaires.  
Le bâtiment est donc désaffecté (voir photos ci jointes), fermé et sous alarme afin de le  
protéger de tout intrusion.

Rapport établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et clos le 25 août 2025 à 14:44 à Coublevie

**Le rédacteur :**

- TERRAT Lydie (38133002 - Brigadier  
Chef Principal)

**Lieu :**

- rue du 11 Novembre 1918 38500 Coublevie école du bérard

**TRANSMISSIONS**

Vu et transmis le 25 août 2025 par Brigadier Chef Principal TERRAT Lydie à :

01 exemplaire : Mairie de Coublevie

# Annexes

## Annexe n°1 - ancienne classe



## Annexe n°2 - ancienne classe



**Annexe n°3 - ancien bureau de la directrice**



**Annexe n°4 - ancienne classe**

